



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

**GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL CHARGÉ
D'ÉLABORER UN ENSEMBLE DE DIRECTIVES VOLONTAIRES À
L'APPUI DE LA CONCRÉTISATION PROGRESSIVE DES DROITS
À UNE ALIMENTATION SUFFISANTE DANS LE CONTEXTE DE
LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE**

Rome, 24-26 mars 2003

**SUPPLÉMENT DU RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES
CONTRIBUTIONS REÇUES DE GOUVERNEMENTS ET DE
PARTIES PRENANTES**

INTRODUCTION

Il a été demandé au Secrétariat d'établir un résumé des présentations faites par écrit ou oralement lors de la réunion du Groupe de travail après la présentation des contributions écrites utilisées pour préparer le rapport de synthèse. Lors de l'examen de ces contributions¹ et le débat qui s'est tenu le 24 mars 2003, on a constaté que l'essentiel des questions soulevées avait déjà été repris dans le rapport de synthèse. Il a donc été décidé que ce supplément au rapport de synthèse mettrait en lumière les questions qui n'ont pas été reprises ou qui ont été insuffisamment développées dans le rapport de synthèse. La structure et la numérotation utilisées dans ce supplément sont conformes à celles employés dans le rapport de synthèse.

III. Champ d'application

¹ Membres: Bénin, Mali, Suisse, Ouganda; Observateurs: Coopération internationale pour le développement et la solidarité, FIMAR, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, contribution commune de la société civile Nord-Sud, Annexe, Comité permanent de l'ONU pour la nutrition.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Une définition du droit à une alimentation suffisante devrait être fournie sous cette rubrique. Le droit à une alimentation suffisante devrait comprendre le droit à l'eau potable et le droit à l'eau d'irrigation.

V.1 Approche intégrée

Le paragraphe 19 devrait aborder la question du bien-être nutritionnel en tant que question connexe mais plus globale, représentant l'objectif final.

On a noté la nécessité de tenir compte tout particulièrement des petits producteurs.

Le même paragraphe devrait également souligner à quel point il importe de protéger la biodiversité agricole (comme prévu dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture) en vue de la concrétisation du droit à une alimentation suffisante.

V.3 Stratégies nationales détaillées

Au paragraphe 23, au sixième point centré, il faut également mentionner les groupes vulnérables.

On a souligné qu'il importe d'analyser en détail les causes de l'insécurité alimentaire.

Un nouveau point centré doit être ajouté pour mentionner la nécessité de la recherche.

V.6 Meilleures pratiques

On a souligné l'importance de l'identification des meilleures pratiques.

VI. Situation de conflit

Les Directives devraient souligner la nécessité de prévenir les conflits.

Nouveau point (X.)

Un nouveau point X devrait être introduit suggérant de soumettre les directives à l'Assemblée générale des Nations Unies pour approbation.